



DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DES FINANCES ET DE LA DIGITALISATION SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

## Professeur·e de chant, domaine classique

Taux évolutif indicatif : entre 20% et 40%

| Département          | Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)   |
|----------------------|--|
| Service              | Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)   |
|                      | Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)   |
| Activités            | Enseignement du chant individuel et collectif dans une approche dynamique, innovante et étayée.  |
|                      | Le/la professeur/e de chant accompagne ses élèves dans la découverte de leur voix, transmet le goût d'un travail en profondeur, et ancre son enseignement dans une connaissance approfondie de la physiologie de la phonation. |
|                      | Le·la professeur·e participe aux activités institutionnelles à l'instar des portes ouvertes, du concert de clôture, des colloques et des conférences. Il est également une force de proposition au sein de son domaine.        |
|                      | Il est attendu du·de la candidat·e de pouvoir notamment animer des<br>séquences de découverte des instruments dans le cadre des ateliers<br>organisés par le département Musique-École.  |
|                      | En outre, le-la candidat-e devra assumer les cours de la <u>formation vocale</u> <u>initiale.</u>  |
| Profil souhaité      | Le·la candidat·e doit être en possession d'une formation supérieure en<br>pédagogie musicale de niveau HEM ou d'un titre jugé équivalent et justifier<br>d'une pratique artistique et pédagogique.                             |
|                      | Le·la candidat·e est ancré·e dans une pratique réflexive, est au fait des innovations pédagogiques et s'inscrit dans une dynamique de formation continue.  |
|                      | II·elle est à l'aise avec des élèves de tous âges allant du niveau novice jusqu'à Pre-College et adulte, et doit maîtriser le français.  |
|                      | Le·la professeur·e sera ouvert·e à des concertations pédagogiques ou musicales en transversalité avec les autres départements.   |
| Avantages            | Connaissance du terrain socioculturel du canton de Neuchâtel. Être domicilié dans le canton de Neuchâtel, avoir des compétences de direction chorale.  |
| Lieu de travail      | Tout le Canton – essentiellement La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel  |
| Entrée en fonction   | Lundi 25 août 2025 – <u>Rémunération base de Classe B</u> (personnel enseignant)   |
| Délai de postulation | Vendredi 28 février 2025   |
| Date du recrutement  | Mardi 29 avril 2025 – La Chaux-de-Fonds  |
| Renseignements       | Nicolas Farine, directeur, Conservatoire de musique neuchâtelois, tél. 032 / 889 15 11, Nicolas.Farine@ne.ch   |

Si vous souhaitez relever ce défi, veuillez transmettre votre dossier de candidature complet : lettre de motivation, CV, diplômes et certificats de travail. À envoyer à l'adresse : CMNE, Direction, Av. Léopold-Robert 34, 2300 La Chaux-de-Fonds ou par courriel à : <a href="mailto:CMNE.Direction@ne.ch">CMNE.Direction@ne.ch</a>.

Les titulaires de la fonction publique neuchâteloise doivent élire domicile en Suisse.